



Délibération n° 2023 12 18-02 -FINANCES – Budget annexe Plan Local
de l’Habitat – Ouverture anticipée de crédits au budget 2024

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 11/12/2023
En exercice : 33	
Présents : 27	Affichage de la convocation : 12/12/2023
Pouvoirs : 4	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 21/12/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Aline DURAND pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Fatima FERNI pouvoir à M Daniel JULLIEN M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS-MOREAU	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux disposition de l’article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriale, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice, « *l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...]

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les crédits ouverts en 2023 s’élèvent à 1 204 024 € dont 675 000 € de crédits afférents au remboursement de la dette. Dans l’attente du vote du budget principal 2024 de la commune, il est proposé l’ouverture anticipée des lignes budgétaires en section d’investissement :

Chapitre / opération	Budget 2024	Montant ouvert dans la limite de 25 %	Affectation
16 – Emprunts	675 000, 09 €	5 000 €	Cautions

Accusé de réception en préfecture
069-200047785-20231218-2023121802_02-DE
Reçu le 22/12/2023
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22 DEC. 2023
et de la publication en mairie le

22 DEC. 2023
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

